



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Vendredi 4 octobre 2019 à 14h30  
Au Point 21 à Laillé (35)**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 4 octobre 2019 à 14h30** au Point 21 à Laillé (35), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et Présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique

Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

**Excusés :**

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté

Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole  
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole  
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté  
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté  
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté  
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)  
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté  
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique  
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique  
Monsieur François CHENEAU, CARENE  
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE  
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

**Assistaient également :**

Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne  
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes métropole  
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique  
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine  
Monsieur Jean PLACINES, Directeur de la Délégation Armorique - Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Monsieur Michel GUERNEVÉ, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération  
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné  
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté  
Monsieur Bernard LEBRETON, Pontivy Communauté  
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine  
Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité à l'EPTB Vilaine  
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine  
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine  
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier  
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat des Assemblées et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

\*

\* \*

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Vendredi 4 octobre 2019 à 14h30  
Au Point 21 à Laillé (35)**

**2 - ADMISSION EN NON-VALEUR**

La Présidente expose au Conseil d'administration que le comptable public nous demande d'admettre en non-valeur le titre 176 – bordereau 65 du budget de 2018. Il s'agit d'une créance dont la somme est minime soit 0,10 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande d'admission en non-valeur établi par M. Cyril VILLEFROY DE SILLY, Inspecteur des finances publiques,

Il est proposé au comité syndical :

- d'admettre en non-valeur la somme de 0.10 € du titre de recette 176 – bordereau 65 du budget 2018,
- d'imputer l'annulation du titre en dépense de la section de fonctionnement du budget principal, article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »,
- d'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

\*

\* \*

**Le Comité syndical approuve l'admission en non-valeur de la somme de 0,10 €, l'imputation de l'annulation du titre en dépenses de fonctionnement à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » et autorise Madame la Présidente à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.**

**La Présidente de l'EPTB Vilaine**

**Solène MICHENOT**